

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CHASSARD, Maire, pour examiner les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Désigne à l'unanimité Madame Marion MELINE comme secrétaire de séance.
- Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2022.
- Prend connaissance du relevé des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations.
- Décide à l'unanimité de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de l'instruction M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 en conservant un vote par nature et par chapitre.
- Décide à la majorité (1 abstention) de recourir à une décision budgétaire modificative sur le budget assainissement en validant les opérations comptables suivantes :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budgété après DM
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	46 971.97 €	0.00 €	1 936.44 €	48 908.41 €
023 Virement à la section d'investissement	10 000.00 €	0.00 €	1 936.44 €	11 936.44 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	224 374 .00 €	0.00 €	1 936.44 €	226 310.44 €
021 Virement de la section d'exploitation	10 000.00 €	0.00 €	1 936.44 €	11 936.44 €

- Décide à la majorité (1 abstention) de recourir à une décision budgétaire modificative sur le budget eau en validant les opérations comptables suivantes :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budgété après DM
Total des recettes d'exploitation	287 430.14 €	-106 710.35 €	0.00 €	180 719.79 €
002 Excédent antérieur reporté	244 800.55 €	-106 710.35 €	0.00 €	138 090.20 €

- Décide à l'unanimité de fixer la rémunération d'adjoint d'animation (assurant les fonctions d'accompagnateur de bus) à l'indice correspondant au SMIC en vigueur, à savoir : Indice brut 382 / Indice Majoré 352. Ces indices de rémunération de l'agent seront adaptés automatiquement à chaque variation du SMIC pour ne plus à avoir à verser d'indemnité différentielle.
- Approuve à l'unanimité le projet de renouvellement du traité de concession pour le service public de la distribution de gaz naturel avec GRDF pour une durée de 30 ans et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante.
- Approuve à l'unanimité le projet de modification des statuts (compétences supplémentaires) de la Communauté de Communes de la Haute-Comté (CCHC).

- Approuve à l'unanimité le projet de Pacte de solidarité territoriale avec la Communauté de Communes de la Haute-Comté qui fixe les relations, notamment financières, entre les communes et la CCHC (attribution de compensation, subventions, etc.).
- Accepte à l'unanimité le transfert du siège social du SIED 70 au 1 rue Max Devaux 70000 VESOUL.
- Accepte à l'unanimité la reprise de la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de VAUVILLERS qui avait été transférée au SIED 70.
- Prend acte du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2021 transmis par la CCHC.
- Autorise M. le Maire, à l'unanimité, à signer tout document relatif au contrat groupe d'assurance statutaire qui indemnise la mairie en cas d'absence d'un agent.
- Approuve à l'unanimité l'avant-projet de mise en accessibilité du bâtiment mairie aux personnes à mobilité réduite pour un coût prévisionnel de 45 753.51 € HT soit 51 434.36 € TTC et sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) à hauteur de 40 % du montant HT soit 18 301.40 €, ainsi qu'une subvention du Conseil départemental de la Haute-Saône du même montant. L'autofinancement représente 20% du prix HT soit 9 150.71 €.
- Décide à la majorité (1 abstention) l'affectation du résultat d'exploitation 2021 du budget assainissement comme suit :

-	Résultat de l'exercice d'exploitation	=	4 441.71 €
-	Résultat reporté en exploitation	=	70 701.62 €
-	Résultat à affecter	=	75 143.33 €
-	Solde d'exécution d'investissement (article 001)	=	89 919.62 €
-	Solde des restes à réaliser d'investissement	=	- 99 000 €
-	Affectation en recettes d'investissement (article 1068)	=	9 080.38 €
-	Report en fonctionnement (article 002)	=	66 062.95 €

Fait à FONTAINE-LES-LUXEUIL, le 1^{er} juillet 2022.



Le Maire,
Christian CHASSARD